



PAR JACKY GÉRARD

Maire de Saint-Cannat
Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône

Édito

Chères Saint-Cannadènes, Chers Saint-Cannadens

J'espère que vos vacances se sont bien déroulées, malgré un contexte climatique très changeant, avec une alternance de vent et de chaleur caniculaire.

Jusqu'au moment de cette rédaction, notre Commune et notre Canton ont été épargnés par les feux de forêt, et je tiens à remercier les sapeurs-pompiers et les bénévoles du CCFE, sous l'autorité de mon adjoint Guillaume Sorba, pour leur vigilance.

La fermeture de la piscine municipale a été inévitable car les réparations ponctuelles réalisées chaque année n'étaient plus suffisantes pour un équipement datant de près de 45 ans. Depuis le mois de mai, nous travaillons sur ce dossier de réfection lourde pour lequel un maître d'œuvre a été désigné dans le cadre des procédures réglementaires. Il a déjà produit un avant-projet qui est indispensable pour la demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil départemental et de la Métropole. Nous faisons tout pour être prêt en juin 2024, ce qui n'est pas évident avec toutes les procédures et les délais incontournables.

Cependant, pour cette saison estivale, nous avons pris des dispositions avec les A.I.L. et PlanetJeunes pour leur permettre des animations adaptées à la chaleur, en liaison avec mes deux adjoints concernés, Joël Levi-Valensi et Anne-Laure Falquéro, qui ont suivi ce dossier. Le bilan des activités d'accueil et de loisirs a parfaitement convenu aux deux structures très bien organisées.

Les chantiers d'investissement engagés se poursuivent, dont le principal va améliorer l'accueil des élèves de maternelle et de primaire, avec cinq classes très fonctionnelles et une salle pour les enseignants, un réfectoire reconstruit avec une capacité supérieure de 80 %, plus une salle et un bureau pour le périscolaire. C'est un investissement majeur programmé en anticipation de nos besoins futurs, dont le montant s'élève à

près de 3 millions d'euros.

Un autre chantier prendra le relais dès le printemps 2024, avec le réaménagement de la salle Yves Montand pour en faire une salle modulable de spectacles et d'activités culturelles.

Concernant la déviation de la Rd7n, le dossier préparatoire qui a toutes les autorisations pour sa réalisation, suit son cours : les études sur les mesures compensatoires pour la protection des espèces protégées ont débuté au printemps et se poursuivent jusqu'en septembre. La validation cruciale doit intervenir d'ici la fin de cette année, sous l'égide des autorités Préfectorales et du Conseil départemental qui sont plutôt optimistes sur l'issue.

Concernant le budget de fonctionnement, les charges ne cessent d'augmenter : sur les frais de personnel revalorisés régulièrement, sur les prix du panier des communes qui prend en compte l'inflation, sur les fournitures, sur le coût de la cantine et des prestations incontournables.

Les dépenses d'énergie explosent malgré l'anticipation mise en place depuis cinq ou six ans de technologies moins consommatrices d'énergie et d'une réduction nocturne de 80 % de l'éclairage public. L'adhésion au groupement d'achats du Syndicat d'Énergie 13 (SMED) a permis de limiter collectivement la progression des coûts.

Au niveau des recettes, les dotations de l'État qui remplacent petit à petit les postes de ressources fiscales sur lesquels la Commune pouvait agir, avaient fait l'objet de la part des autorités préfectorales d'annonces indiquant des augmentations en 2013 après 9 ou 10 ans de baisses régulières et drastiques : -530 500 € entre 2013 et 2021, soit -55,4 %. L'augmentation effective en 2023, s'élevait à plus 13 994 €, soit 2,40 euros par habitant. On est loin du compte.

La recette de la taxe d'habitation était d'environ 1 190 000 €. Elle permettait de financer les dépenses de la petite enfance, de l'éducation scolaire et de la vie associative.

Sa suppression aboutit à une situation où plus d'un tiers de la population, dont tous les locataires des logements construits récemment, ne paye plus aucun impôt tout en bénéficiant de tous les services publics fournis par la Commune. Les logements récents exigés par l'État dans le cadre de la Loi SRU avec un quota imposé de logements sociaux, ont résulté de l'adoption du PLU en 2018. L'information sur la suppression de la taxe d'habitation ne nous a été annoncée par un courrier de Monsieur le Préfet qu'au début de 2020. Connaître cette perspective nous aurait sans doute freinés dans nos projets de construction.

En effet, le mécanisme de compensation qui s'impose à l'État est très complexe et incertain car le calcul s'appuie sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases de 2020. Cela génère une constance de la recette par rapport à l'année précédente, mais sans prise en compte dans l'immédiat des bases générées par les nouvelles constructions.

En outre le Gouvernement a exonéré de taxe foncière, pour une durée de 15 ans, les logements achetés par CDC Habitat (Caisse des Dépôts). Là aussi une compensation doit être assurée par l'État, mais nous ne disposons d'aucune information sur ces modalités, ni sur les perspectives de son versement.

Tout cela est très technique, mais met en évidence la complexité de ces réformes et la difficulté à maintenir les équilibres budgétaires indispensables.

L'Association des Maires de France et l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône s'élèvent contre toutes les décisions pénalisant les Communes. Espérons plus de clarté et de certitude pour l'avenir.

Avec tous mes élus, nous vous souhaitons une belle rentrée.

Bien cordialement,

Jacky Gérard